

Procès verbal de la réunion du comité directeur du 03 septembre 2012

Étaient présents : MM. Jean Szilagyi, président ; Pierre Merlenghi, secrétaire ; Benjamin Picard, secrétaire-adjoint ; Mme Marie-José Skoberne, trésorière ; Éric Panissard, secrétaire-adjoint ; Hervé Roncin, responsable section croiseurs ; Moana Le Calvic, responsable Hobie Cat.

Absent excusé : MM. Yvon Calatayud, vice-président ; Karim Djenadi, responsable Optimist.

M. Patrick Delaere, directeur du YCT, a participé à cette réunion.

M. Jean-Pierre Basse, membre actif de la section croiseurs était invité à nous faire part d'un projet sur la refonte des jauges et handicaps en régates.

1. Projet de refonte des jauges et handicaps – activité de la section « croiseurs » :

M. Jean Pierre Basse nous a fait part d'un projet d'application d'une jauge H.N. afin de motiver un maximum de participants « croiseurs », tout en préservant le meilleur esprit régata. Il s'agirait de jauger sur des bases H.N. tout bateau qui en ferait la demande en vue d'être classé en championnat du YCT. Ce projet s'adresse avant tout aux membres actifs de la section « croiseurs » mais la Fédération Tahitienne de Voile, maître d'œuvre, peut l'étendre aux participants extérieurs. Cette jauge pourrait notamment être prise en compte par le comité de course TPR.

Pour être jaugé, un bateau devra fournir des dimensions de coques (données constructeur) et de voiles. Ces dernières seraient mesurées par une personne identifiée et accréditée par la section « croiseurs » et la FTV. De la jauge dépendra un handicap applicable au voilier pendant une saison. Il serait tenu compte des catégories mono et multicoques mais également de séries différenciant les bateaux lents et rapides.

Tous ces points sont à l'étude. La section « croiseurs » se réunira le dimanche 9 septembre après l'arrivée de la « Pop Yachting ». La réunion verra l'élection du responsable de section.

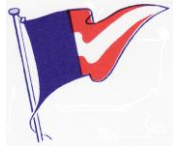
2. Trésorerie :

Mme Marie-José Skoberne expose la situation des comptes fin août et la prévision pour fin septembre. Le bilan annuel est en préparation en vue de la prochaine AG.

Le chiffre d'affaire d'août est d'environ 4,5 M FCFP pour des charges d'exploitation d'environ 3,8 M FCFP. Malgré cela, des en-cours « clients » (loyers sous-locataires et les membres du club) s'élèvent à 700 K FCFP et obligent à utiliser le compte épargne afin de provisionner des dépenses pour travaux non programmés, mais débattus lors de la précédente réunion du comité directeur. L'EVA n'a pas payé de loyers depuis le début de l'exercice. Il est demandé aux trésoriers de porter leurs efforts sur les encaissements et de soutenir l'action du directeur.

La rénovation électrique est engagée. Elle est en partie budgétée à hauteur de 300 K FCFP, avec une extension prévisible de 200 K FCFP afin de mettre aux normes le tableau électriques principal et les installations de distribution. Des dépenses exceptionnelles de remise en état de certains amarrages s'élèvent à ce jour à 300 K FCFP, auquel il faut prévoir 150 k FCFP complémentaire pour terminer l'inspection des installations sous-marines et des frais à venir selon le bilan de cet audit.

La facture de consommation d'eau a doublée sur une année. Il faut donc en trouver la cause. Il est possible que des fuites souterraines alourdissent la facture. Il faut donc étudier le circuit et en examiner les ramifications. A l'étude : l'installation des compteurs vers les différentes



pannes et distributions générales. Il est plus que jamais demandé de faire attention au gaspillage si l'on veut réduire la facture et cerner le problème.

3. Prochaine assemblée générale – budget prévisionnel :

La date de la prochaine assemblée générale est fixée au vendredi 09 novembre 2012.

Le directeur contactera le cabinet d'expertise comptable pour un audit financier du bilan de l'année écoulée (exercice septembre 2011 – septembre 2012). Cette assemblée sera l'occasion de présenter le budget prévisionnel en cours d'étude et reprenant les grands items de la feuille de route mais également la vie du club : cotisations, entretien des installations, rénovation et améliorations, et des sections : budget tarifs écoles, frais de représentation, remises de prix, coupes, déplacements extérieurs, etc.

Ce budget prévisionnel devra être bien ébauché pour la prochaine réunion du comité directeur en octobre. Il s'appuiera en particulier sur l'impact très positif des classes de mer et l'étude d'une montée en puissance en fonction de la demande.

A ce titre, la section « Hobie Cat » devra contacter rapidement la FTV afin de finaliser les orientations prises en AG de novembre 2011, notamment pour intégration au sein du YCT, de 6 à 8 élèves motivés par ce sport. Il s'agit de définir les bases de cette activité, d'en identifier les moyens (Hobie cat inutilisés par leurs propriétaires par exemple), de planifier les modalités pratiques d'utilisation (location contre entretien / parking,...) et de fixer un calendrier en lien avec la FTV et la flotte 107. Une participation aux régates internationales, du type mini-jeux du Pacifique ou compétition en Australie, n'est pas exclue mais elle demande plus de précisions sur la gestion prévisionnelle de cette section. Les éléments de réponse sont attendus avant octobre.

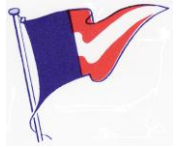
Les services fiscaux du territoire nous ont adressé une facture d'impôts fonciers à régler alors que nous ne sommes plus que locataires par décision de la mairie depuis 2008. Il semble qu'il n'y ait pas eu suspension de droit de propriété. Un courrier sera adressé à ces services avec les pièces justificatives de notre bail. L'affaire est suivie par le directeur.

4. Vie du club :

M. Montaluc nous a adressé à deux reprises une plainte concernant l'état de sa coque et des pontons servant de planche à découper pour des pêcheurs. Ce sujet refait surface alors qu'il a été décidé en réunion du comité directeur du 19 mars 2012 que : « *La décision de restreindre l'accès aux pontons, notamment pour des pêcheurs extérieurs au yacht club, est maintenue, principalement pour des raisons de sécurité et de responsabilité.* »

Ayant pris bonne note des remarques de certains membres demandant à communiquer, ainsi que de la difficulté à redresser une situation qui a dérivé au fil des ans, le comité directeur confirme la nécessité d'afficher clairement la restriction d'accès aux membres du YCT et l'interdiction générale de pêche à partir des pontons. Les gardiens n'étant pas permanents, toutes les bonnes volontés doivent se mobiliser pour faire prendre conscience de cette interdiction. Un point de situation sera fait à la prochaine réunion pour juger des progrès. Le cas échéant, le comité directeur proposera en AG ou AGE, des travaux pour fermer les panes la nuit, comme cela se pratique dans les marinas du territoire. Cela sera soumis à délibération

Pour résumer, nous allons vers un renforcement progressif mais motivé de l'application du règlement intérieur, sans écarter des mesures plus drastiques en cas de difficulté.



5. Gestion de la marina :

Trois candidatures de nouveaux membres sont accueillies. Il s'agit de MM. Christophe Lhoir, Hugues Talfer et Nicolas Jeannot. Propriétaires de voilier, ils sont inscrits sur liste d'attente ou placés selon les emplacements disponibles pour la taille des bateaux. M. Jeannot a émis une demande d'habitat qui reste à l'étude selon le quota imposé par la mairie.

Certains déplacements de bateaux permettraient de gérer au mieux les places de ponton. Après exposé des cas en réunion, le directeur a toute latitude pour contacter les propriétaires concernés par téléphone ou e-mail. Faute de réponse ou de réactivité, il enverra un, voire deux courriers recommandés avec a.r. (facturés au propriétaire). Passé un délai de convenance permettant au propriétaire de prendre contact avec le directeur, le comité directeur décidera du déplacement à effectuer sans que le propriétaire puisse revenir sur cette décision.

6. Autres points évoqués :

Le directeur a fait établir plusieurs devis sur des travaux de réfection ou d'aménagement du site et des locaux.

- La réfection du goudronnage du parking, avec le marquage des places, serait estimée à 3 M FCFP.
 - Il sera par ailleurs étudié en lien avec la mairie d'étendre le parking côté stade selon des modalités qui restent à préciser.
 - Un 1^{er} devis pour la construction d'une mezzanine et l'aménagement des locaux d'accueil et de travail s'élève à 1,1 M FCFP. Le projet doit être finalisé.
 - Une extension du dernier ponton ouest permettrait d'accueillir 10 bateaux supplémentaires. Le coût est relativement élevé (4 M FCFP + 2 M FCFP d'ancrage/amarrage). Il faut cependant considérer le taux d'amortissement au vu des loyers de stationnement.
- Entre épargne et dépenses pour l'amélioration de notre cadre associatif, il faut placer un curseur avisé, tenant compte des priorités, des souhaits légitimes et d'une capacité à provisionner des travaux imprévus (dégâts après intempéries, etc.)

Le comité directeur se réunira le 17 septembre à 18h pour débattre sur le projet de révision des statuts du YCT.

Notre association fêtera ses 60 ans le 28 octobre 2013. Le blog du club peut servir de boîte à idée pour l'organisation d'une ou plusieurs manifestations marquant cet anniversaire. Certaines idées ont d'ores et déjà été évoquées (Tee-shirts commémoratifs, journée du YCT, médiatisation, régates anniversaire, invitation des « anciens », et des membres honoraires).

Établi à Arue, le 05 septembre 2012

Le secrétaire,
Pierre Merlenghi

Le président du YCT,
Jean Szilagyi